

REGLEMENT POUR L'EKIDEN-ADO DE CAHORS

Article 1 :

L'Ekiden-ADO de CAHORS est une épreuve d'athlétisme (course sur route en équipes) qui s'inspire de l'Ekiden de CAHORS.

Il s'agit, principalement, de permettre à des enfants de **13 à 15 ans (2013-2014-2015)** de participer à une action sportive, familiale et conviviale **dont les bénéfices financiers seront intégralement reversés à la recherche médicale pour des actions locales.**

Article 2 :

L'Ekiden-ADO est ouvert à tous les élèves de 5°, 4°, 3°et seconde aussi à toutes les associations sportives.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter directement

unss.46@ac-toulouse.fr ou ekidendecahors@gmail.com

L'équipe ADO devra envoyer une vidéo des 6 coureurs (temps maximum de 10 secondes) pour **le cri d'équipe**, pour montrer la bonne humeur, la cohésion d'équipe, et l'engagement et le soutien à la recherche médicale. (à l'adresse suivante ekidendecahors@gmail.com). Ces vidéos seront diffusées sur grand écran le jour de la course.

Article 3 :

Les inscriptions se feront uniquement par internet sur le site CHRONO-START.

(lien à partir du site de <http://www.ekidendecahors.com/>)

Date limite d'inscription : le mercredi d'avant la course à 18h

Le nombre d'équipes est limité à 30.

Le montant de l'inscription par équipe est fixé à 48 € (hors commission)
(6 enfants plus l'accompagnateur)

Article 4 :

Vous devez récupérer vos dossards, bâton et faire le point du pointage de votre équipe au stand de l'UNSS, sur la place Fénélon :

Date le samedi 26 Septembre 2026

Récupération des dossards bâton etc... de 11h à 17h00

Le départ aura lieu à 18h00, Place FENELON. L'arrivée sera jugée au même endroit.

Article 5 :

Chaque Adolescent devra faire une boucle du circuit , soit 5km, et passer le relais à son co-équipier pour 5km et ceci pour les 6 coureurs afin de faire un total de 30km.

Il est prévu un ravitaillement au niveau de l'arrivée.

Article 6 :

Chaque équipe sera constituée de 6 adolescents.

- 1 adulte au minimum devra être sur place pour la gestion du groupe. Il assurera la coordination et la gestion des 6 Ado.
- L'accompagnateur devra avoir obligatoirement un gilet fluo et le dossard remis par l'organisation pour spécifier le nom de l'équipe à s'occuper
- L'accompagnateur n'a pas la possibilité de suivre sur le circuit le jeune coureur, il peut se déplacer pour le voir sur différents points du circuit mais en aucun cas se placer sur le circuit pour l'aider ou le suivre ;

Un ADO ne peut effectuer qu'une seule boucle de 5km, au cours de l'Ekiden-ADO : la participation d'un même jeune dans 2 équipes différentes n'est donc pas autorisée. La possibilité, pour un ADO, d'effectuer plusieurs relais pour son équipe, est également prohibée.

Article 7 :

Pour chaque équipe, un bâton de relais sera porté par le coureur (ADO) qui le transmettra au relayeur suivant, dans la zone de passage affectée à cet effet.

Chaque coureur se verra remettre un dossard qui portera les mentions suivantes :

Pour les ADO : 6 dossards avec le nom de l'équipe, le numéro de l'équipe et numéro de passage (de 1 à 6)

L'adulte accompagnateur disposeront d'1 dossard spécifique (avec le nom de l'équipe et le numéro de l'équipe)

A l'arrivée du 6ème (et dernier) relayeur, l'ensemble de l'équipe (soit les 6 ADO) effectuera une centaine de mètres, pour finir la course main dans la main, et directement accéder au podium pour la remise des récompenses, des diplômes et la prise de photo.

Article 8 :

L'épreuve ne sera pas chronométrée. Il n'y aura pas de classement.

Le passage des équipes sur le podium s'effectuera dans l'ordre des arrivées.

Article 9 :

Responsabilité civile : Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux. Individuelle accident : Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels. Dommage matériel : Ni l'organisateur, ni son

assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur. Vol et disparition : Les participants reconnaissent la non-responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

Article 10 :

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Par notre intermédiaire, ils peuvent recevoir des propositions d'autres sociétés. S'ils ne le souhaitent pas, il suffit de nous l'écrire en nous indiquant vos noms, prénom et adresse.

Article 11 :

Le représentant légal de chaque enfant de l'équipe ADO autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 12 :

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 13 :

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement.

Article 14 :

Dans un souci de bien vous recevoir, les inscriptions sont limitées. Les organisateurs vous souhaitent une très bonne course.

Fin du règlement



Bosc Benoit

